



Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire

Création officielle mars 2007

sous double tutelle

- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural





Domaines d'activités

- La sécurité des denrées alimentaires
- L'encadrement des contrôles officiels effectués
- Les prescriptions générales de la législation alimentaire





OSQCA

a été créé pour répondre à des
exigences nouvelles du package
réglementaire européen





Base légale

- Règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.





Systemes de contrôle concernés

- ALIMENTS POUR ANIMAUX
- SANTÉ ANIMALE
- BIEN-ETRE ANIMAL
- DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE
- IMPORTATION D'ANIMAUX ET DE DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE
- DENRÉES ALIMENTAIRES
- ESB ET SOUS-PRODUITS D'ANIMAUX
- MEDICAMENTS VETERINAIRES ET RESIDUS
- IMPORTATION DE DENREES ALIMETAIRES D'ORIGINE VEGETALE
- PRODUITS PHYTOSANITAIRES
- SANTE VEGETALE





Administrations principalement concernées

- Direction de la Santé
- Administration des services vétérinaires
- Administration des services techniques de l'Agriculture
- Administration des Douanes et Accises
- Police grand-ducale





Relations avec les administrations

- Coordination entre les administrations
- Point de contact unique
- Audit des systèmes de contrôle





Tâches de l'OSQCA

dans le cadre du règlement (CE) n° 882/2004

- la gestion du plan de contrôle pluriannuel intégré;
- assurer le point de contact unique avec les Institutions européennes;





Tâches de l'OSQCA

- être le point de contact pour le Luxembourg du système d'alerte rapide des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (RASFF).





Tâches de l'OSQCA

- l'élaboration, la gestion et la mise à jour du plan de gestion de crise;
- la coordination de la formation continue des agents chargés du contrôle officiel;





Tâches de l'OSQCA

- la réalisation des audits des administrations chargées du contrôle;
- la communication des informations destinées au grand public;





Point focal de l'EFSA

La collaboration de l'EFSA avec les autorités nationales permet

- L'évaluation des risques harmonisée avec l'expertise de tous les Etats membres;
- La communication claire sur les risques existants et émergents.





L'incident sur les dioxines en Allemagne

- En décembre 2010, les autorités allemandes ont notifié via le système RASFF de la Commission européenne le retrait du marché national de graisses végétales. Des analyses d'autocontrôle d'un producteur allemand d'aliments pour animaux avaient révélé une contamination par des dioxines de leurs produits.





Dioxines en Allemagne

- Les autorités allemandes ont suspendu la vente de divers produits et ont fait analyser des échantillons de témoin des graisses végétales utilisées, des aliments pour animaux produits avec ces graisses, d'œufs et de viande provenant d'animaux nourris avec des aliments potentiellement contaminés. Ces analyses ont montré dans certains lots des teneurs en dioxines supérieures aux teneurs maximales autorisées par la législation européenne. L'acheminement des lots contaminés a pu être retracé.





Dioxines en Allemagne

- A ce jour, les résultats des enquêtes des autorités allemandes ne mentionnent aucune livraison d'aliments pour animaux ou de denrées alimentaires contaminés par des dioxines vers le Grand-duché du Luxembourg directement ou indirectement.
- Cependant l'autorité compétente et l'OSQCA suivent de près l'évolution de l'incident en Allemagne et de son impact en Europe.





Impact actuel de l'incident au Luxembourg

- Lors des visites d'inspection ont lieu régulièrement des prélèvements d'échantillons d'aliments pour animaux fabriqués, mis sur le marché et/ou utilisés au Luxembourg en vue de contrôler l'exactitude des teneurs déclarées et l'absence de substances indésirables. Le plan pluriannuel de contrôle des aliments pour animaux prévoit ainsi chaque année des analyses de dioxines.





Résultats d'analyse au Luxembourg

- analyses de dioxines sur aliments pour animaux réalisés depuis 2008 :
 - 2008: 14
 - 2009: 19
 - 2010: 21
 - 2011: 7
- **Tous les aliments pour animaux analysés avaient des teneurs en dioxines largement inférieures aux teneurs maximales autorisées par la législation européenne.**





Le site internet: plateforme d'information

s'adresse aussi bien aux professionnels
du secteur agroalimentaire qu'aux
consommateurs

en moyenne 8000 visiteurs par mois





www.securite-alimentaire.lu

- Informations générales
- Documents et brochures pour consommateurs
- Recueil de législation alimentaire
- Transparence du fonctionnement du contrôle officiel
- Système d'alerte rapide
- Plan de contrôle pluriannuel intégré

